



Saint-Denis le 06 octobre 2016

LE PARISIEN

Madame Sophie GOURMELEN
Directrice de publication du Parisien-
Aujourd'hui en France

Madame Blandine SEIGLE
Chef de l'Édition Seine-Saint-Denis du
Parisien
25 avenue Michelet
93408 SAINT-OUEN CEDEX

Direction Générale

LE2/072013.
Tél. : 01 48 13 61 00

LETTRE RECOMMANDEE AR

Objet : Exercice du droit de réponse à un article de presse

Mesdames,

Je soussigné Sébastien Longin, agissant en qualité de Directeur Général de l'Office Public Plaine Commune Habitat, entends, par la présente, faire usage du droit de réponse suite à un article paru dans Le Parisien – Édition Seine-Saint-Denis.

En effet, le 3 octobre sur son site internet puis le 4 octobre dans son édition papier, Le Parisien publiait, dans son édition Seine-Saint-Denis, un article intitulé « *Ils viennent chercher de l'aide auprès de leur député* » dans lequel l'Office Public Plaine Commune Habitat que je dirige fut directement mis en cause.

Ledit article faisait apparaître qu'une locataire de l'Office Public Plaine Commune Habitat, de surcroît salariée de ce dernier, n'arrivait pas à obtenir un autre logement malgré l'urgence de sa situation – étant précisé que Madame est reconnue invalide à plus de 80%.

Or, l'Office conteste vivement ces allégations dans la mesure où d'une part Madame n'est plus salariée de l'Office depuis le 14 mai 2007, et d'autre part qu'elle a fait l'objet, en août 2016, d'une proposition de logement. Un logement, dont je tiens à préciser, qu'il est accessible aux personnes à mobilité réduite, et qu'il a récemment bénéficié de plus de 10 274,77 euros de travaux d'adaptation PMR de ses équipements et de 10 064 euros de travaux d'embellissement. Une proposition refusée par Madame.

L'habitat public au service des habitants et du territoire.

Les équipes de l'Office poursuivent néanmoins activement leur recherche d'un logement répondant à la fois à ses problématiques de santé, à sa composition familiale, à ses choix de quartiers et à ses ressources. Il est à noter, par ailleurs, que plusieurs de ses enfants ont également bénéficié de logements sur le contingent propre de l'Office ces dernières années. Des relogements réalisés pour permettre un règlement de cette situation plus rapide compte-tenu des problèmes de santé de Madame, les logements de grande typologie se libérant plus rarement.

Je regrette vivement que l'Office n'ait pas été contacté pour pouvoir apporter ces éléments factuels permettant d'éclairer le lecteur sur la réelle mobilisation des équipes pour résoudre cette situation bien précise. En omettant de nous interroger, vous contribuez à faire croire que les équipes de l'Office n'ont pas agi en faveur de Madame, malgré sa situation de détresse, et, qui plus est, vous remettez en cause la qualité de notre gestion des ressources humaines.

Au-delà de cette situation individuelle, je tiens à vous préciser que l'Office est particulièrement investi dans l'accueil et le maintien des personnes à mobilité réduite qu'elle soit due à une incapacité physique ou à l'âge, dans son patrimoine. Pour ce faire, nous disposons d'un service « Habitat Spécifique » dédié et doté d'un budget annuel de 650 000 euros pour répondre exclusivement aux demandes d'adaptation des logements de nos locataires en situation de handicap. En procédant à ces travaux nous garantissons un maintien à domicile en toute sécurité. Il s'agit là d'un engagement fort de l'Office.

Dès lors, je demande que Le Parisien –Edition de la Seine-Saint-Denis diffuse l'intégralité de ma réponse et ce, en vertu de l'article 13 de la loi de 1881 sur la liberté de la presse.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Mesdames, mes salutations distinguées.



Sébastien Longin

Directeur général